



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

2025-6004

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 1^{er} août 2025, à 19 h 30, à la salle du Conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2025-6004 : 1300, 4^e rang sud, terrain F5 (zone 19-V)

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'empiètement de la marge de séparation entre une remise projetée dérogatoire et la roulotte de parc en cours latérale a été autorisé par un permis de construction.

L'implantation du bâtiment empiète de 4 mètres dans la distance à observer entre le bâtiment principal étant la roulotte et le bâtiment accessoire projeté en cours latérale.

Cette implantation contrevient à la disposition contenue aux normes de l'article 4.4.4 au paragraphe 3 du règlement de zonage concernant les campings dérogatoires dans les zones 12-V, 13-V, 19-V, 20-V et 24-V qui fixent les distances des bâtiments accessoires à la hauteur de la roulotte ou le bâtiment principal, à un minimum de 4 mètres en tout point.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dg@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le **1^{er} août 2025 à 16 h**. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 16 juillet 2025
À Lac-Simon

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière